



Plan Local d'Urbanisme

BUXIÈRES-LES-MINES

Révision simplifiée du  
Plan Local d'urbanisme  
Réunion publique  
21.11.2024



## ●●● Déroulé de la présentation

- ▶ Objet de la révision simplifiée
- ▶ Quelques données de cadrages
- ▶ Les modifications envisagées



An aerial photograph of a rural landscape. A winding river flows through the center, surrounded by fields and some buildings. The image is in grayscale and serves as a background for the text.

*Le PLU, c'est quoi ?*



## Outils de planification

Projet global d'aménagement de la commune,

dans un souci de respect du développement durable,

tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.

**Le Plan Local d'Urbanisme est le document qui fixe les règles d'urbanisme d'une commune**



## **BUXIERES LES MINES : PLU depuis 2012**

2000 : Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)

2003 : Loi Urbanisme et Habitat

2006 : Loi Engagement National pour le Logement

2010 : Loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle)

2014 : Loi ALUR ( Accès au Logement et Urbanisme Rénové)

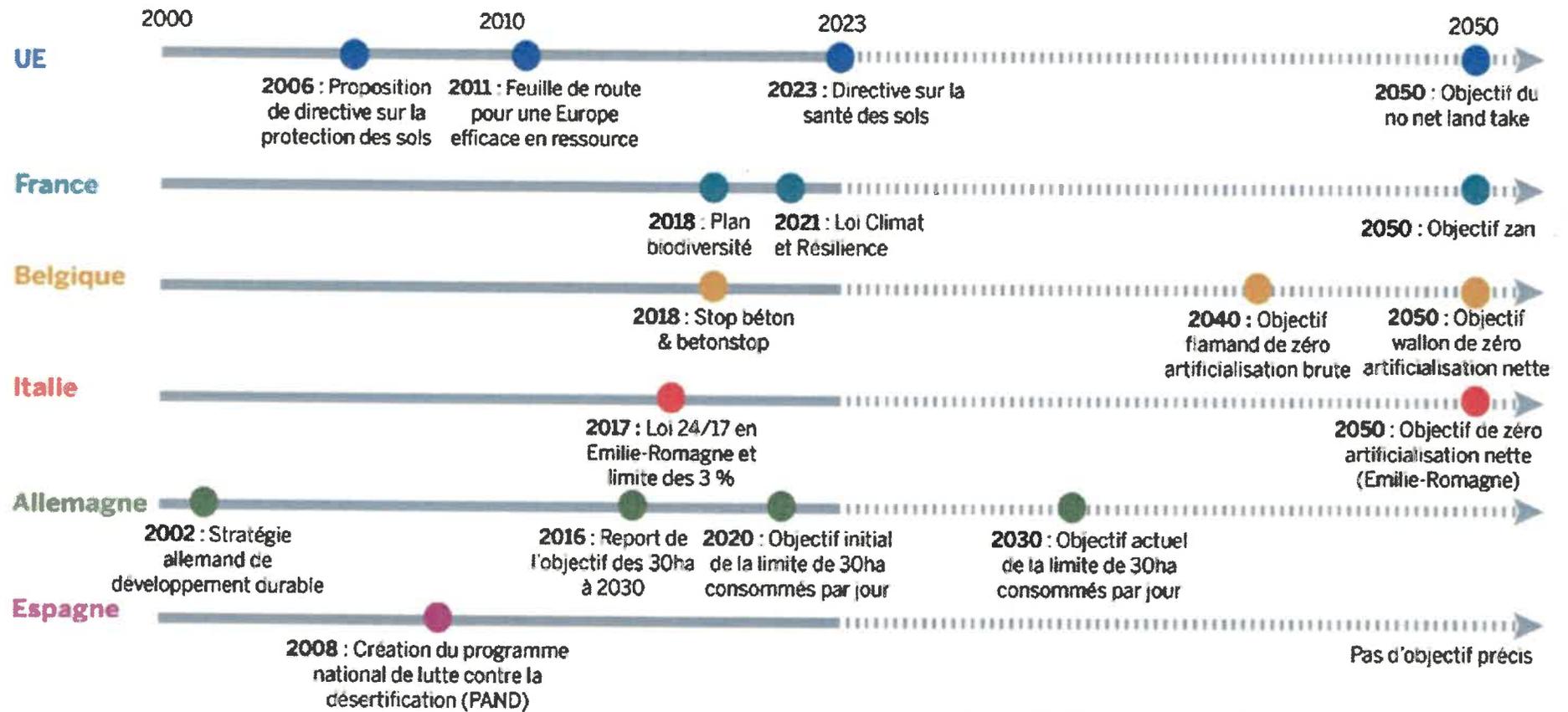
2014 : Loi LAAF (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt )

2015 : Loi MACRON

2016 : Réforme du code de l'urbanisme

2021 : Loi Climat et résilience/ Loi ZAN

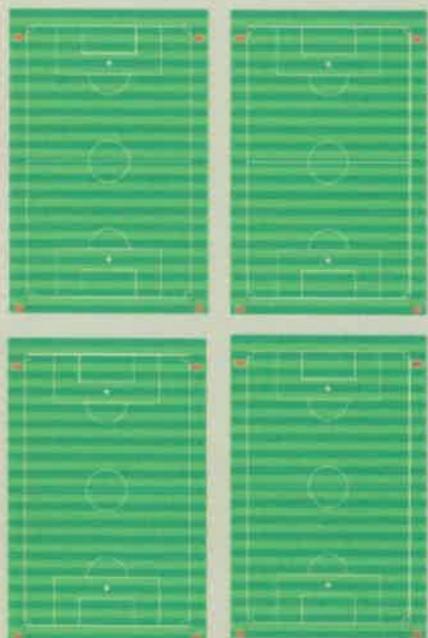
## CHRONOLOGIE DU « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » OU SES ÉQUIVALENTS



Source: Réalisation par les étudiants du groupe de Sciences-Po Paris

# L'artificialisation en France

**1an** 20 000 et 30 000 ha  
de sol artificialisé



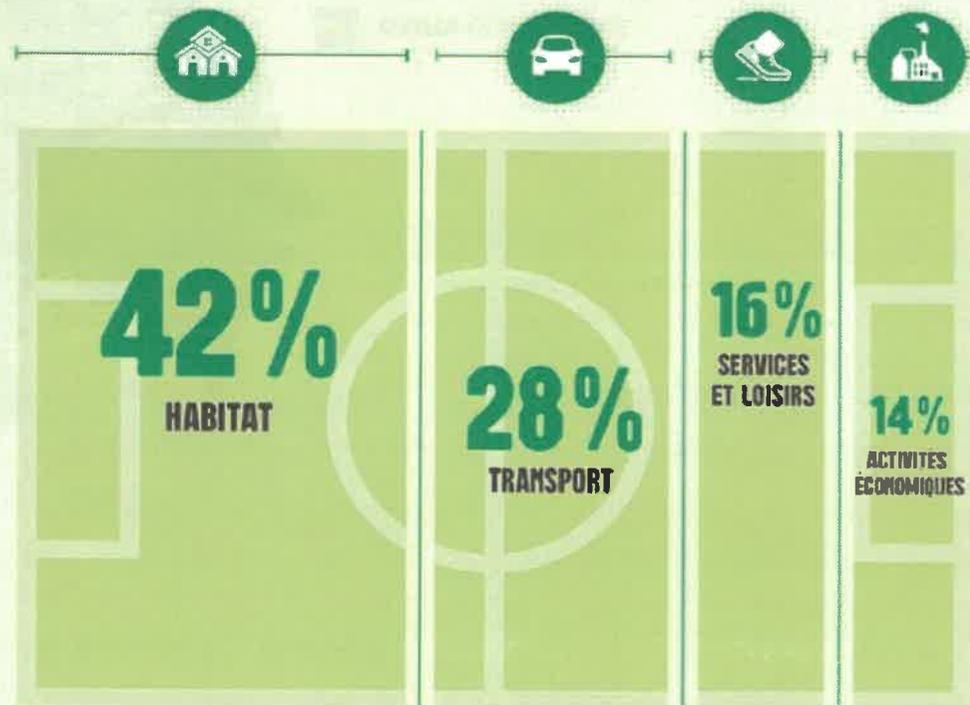
**1heure**  
28 000 m<sup>2</sup>  
de sol artificialisé

**X4**

Les surfaces artificialisées  
augmentent 4x plus vite  
que la population

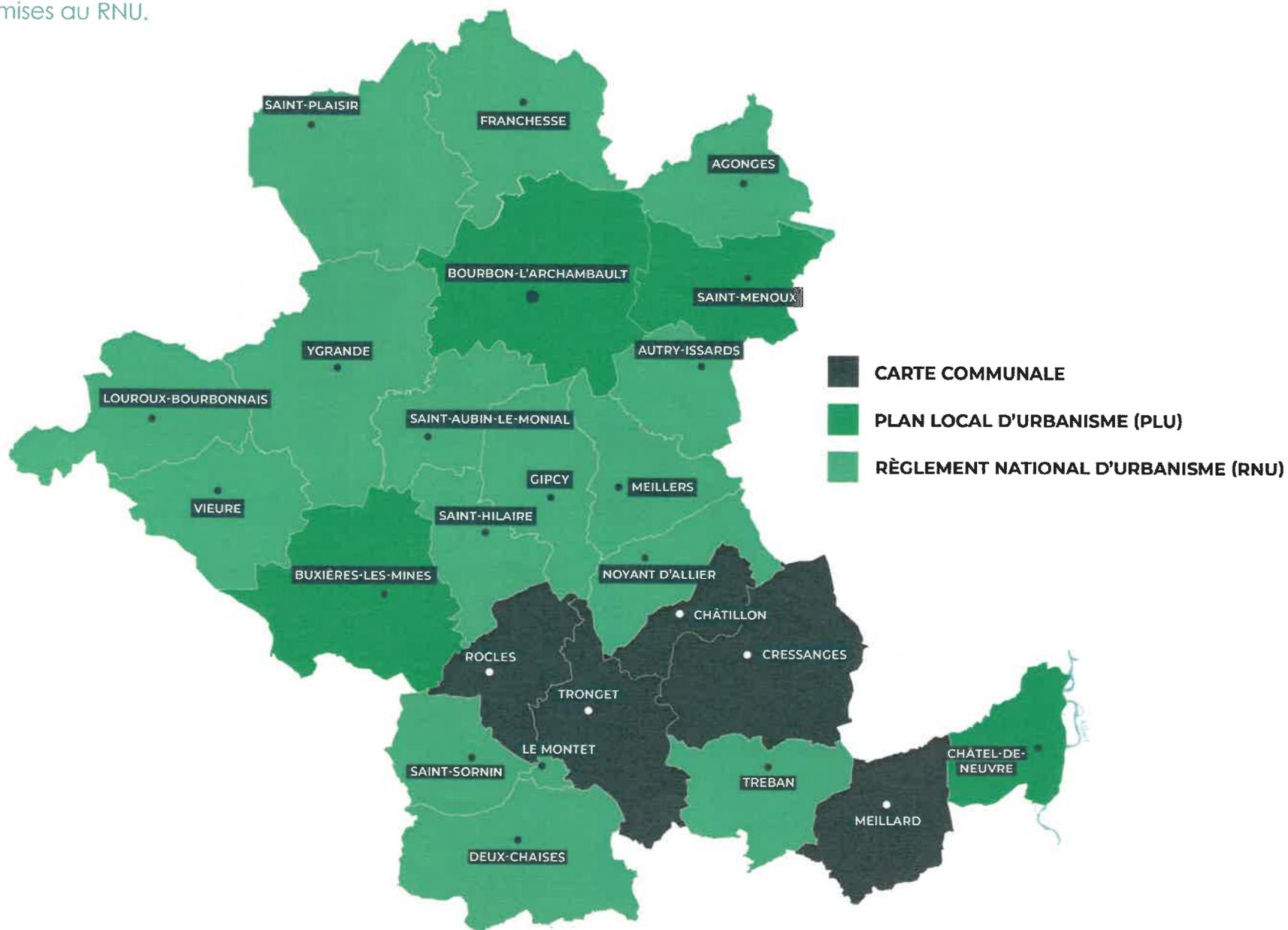


**À QUOI SONT DESTINÉS LES ESPACES  
NATURELS ET AGRICOLES CONSOMMÉS ?**



Sur les 25 communes qui composent la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais :

- 4 sont couvertes par un PLU ;
- 5 sont couvertes par une CC ;
- 16 sont soumises au RNU.



## Buxières-les-Mines

Diagnostic créé le 20 novembre 2024 à 11:36

Période d'analyse  
De 2011 à 2022

Maille d'analyse  
Commune

### Synthèse

#### Estimation de la trajectoire 2031

**+14,4 ha**

Bilan consommation d'espaces 2011-2020

**+7,2 ha**

Consommation cumulée de la période du 1er jan. 2021 au 31 déc. 2030 (10 ans) avec un objectif non-réglementaire de réduction de 50%

Source de données: **FICHIERS FONCIERS**

Détails données et calcul





*La révision simplifiée du PLU*



## Favoriser le maintien et le développement des activités économiques et l'accueil de nouveaux habitants

- Suppression des zones Nh
- Modification du règlement des zones A et N
- Création de changements de destination
- Modification des zones Ui et AUi



# Révision du Plan Local d'Urbanisme P.L.U.

Zonage communal (2012)



2012  
2012  
2012

Approuvé par le DCE le

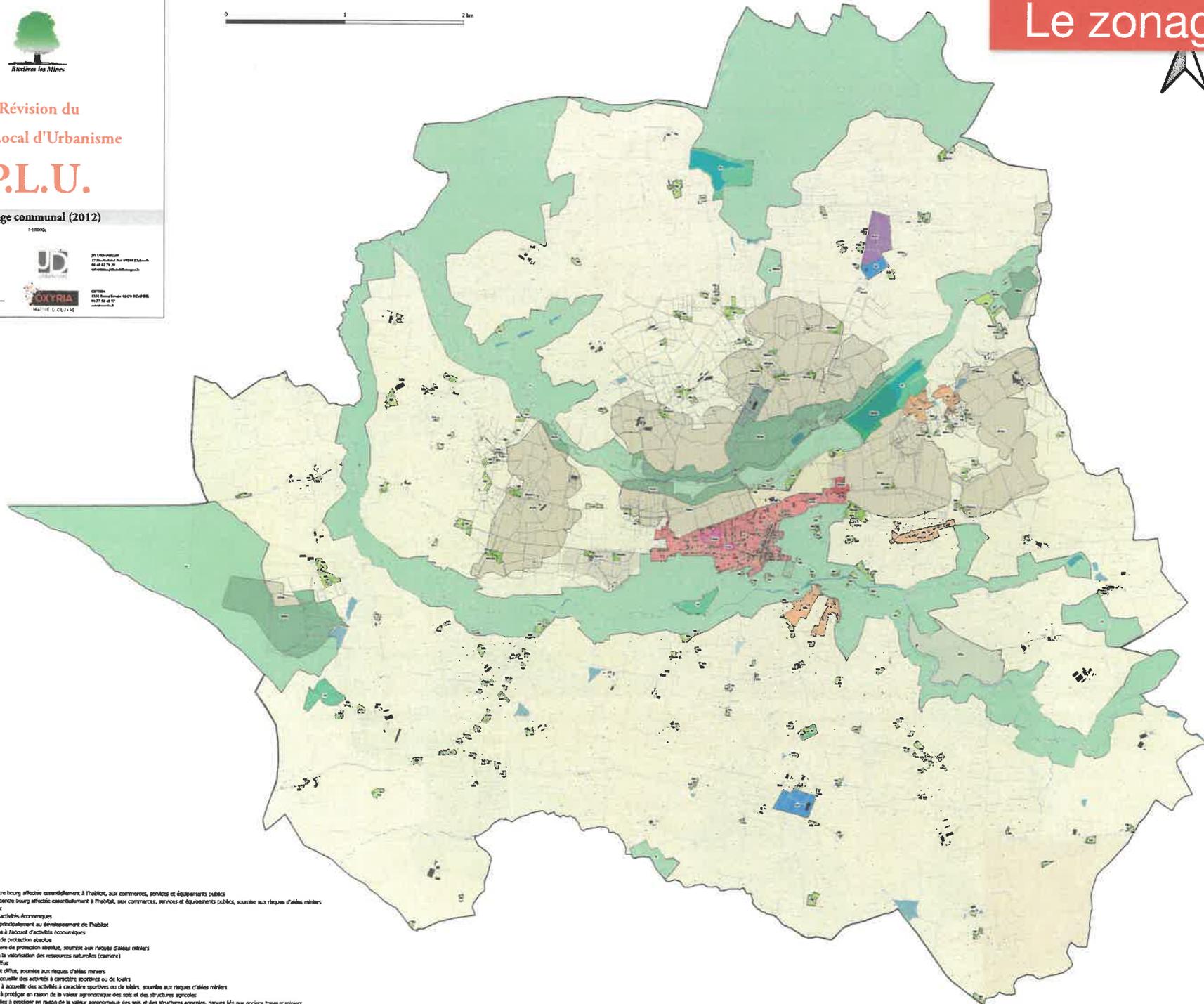
Approuvé par le DCE le



2012  
2012  
2012

0 1 2 km

## Le zonage actuel



- Agende**
- U : zone urbaine dense du centre bourg affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, services et équipements publics
  - U(m) : zone urbaine dense du centre bourg affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, services et équipements publics, soumise aux risques d'aléas miniers
  - U(h) : zone urbaine des hautes zones
  - UE : zone urbaine affectée aux activités économiques
  - Ala : zone à urbaniser, vouée principalement au développement de l'habitat
  - AEU : zone à urbaniser, réservée à l'accueil d'activités économiques
  - N : zone naturelle et forestière de protection absolue
  - N(m) : zone naturelle et forestière de protection absolue, soumise aux risques d'aléas miniers
  - NCa : zone naturelle destinée à la valorisation des ressources naturelles (carrière)
  - Nh : zone naturelle d'habitat ditrus
  - Nh(m) : zone naturelle d'habitat ditrus, soumise aux risques d'aléas miniers
  - Nl : zone naturelle destinée à accueillir des activités à caractère sportif ou de loisirs
  - Nl(m) : zone naturelle destinée à accueillir des activités à caractère sportif ou de loisirs, soumise aux risques d'aléas miniers
  - A : zone de richesses naturelles à protéger en raison de la valeur agronomique des sols et des structures agricoles
  - Am) : zone de richesses naturelles à protéger en raison de la valeur agronomique des sols et des structures agricoles, soumise aux risques d'aléas miniers
  - CAE : Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - ER : Emplacement réservé (ER) pour la réalisation d'une liaison entre les zones Ala
  - MINER : Zone d'aléas miniers (chauffement, tassement, glissement, puz, effondrement, zone détrempée) (cf. plan des aléas miniers)
  - SUP : Servitudes d'utilité publique relatives au site de l'ancien centre de pré-traitement de déchets industriels au lieu dit "le Tullier"



# Révision du Plan Local d'Urbanisme

# P.L.U.

Zonage communal (2024)

1:50000

Approuvé par DCM le \_\_\_\_\_



DU 15/04/2024  
ET DU 15/04/2024  
MISE EN VIGNEUR

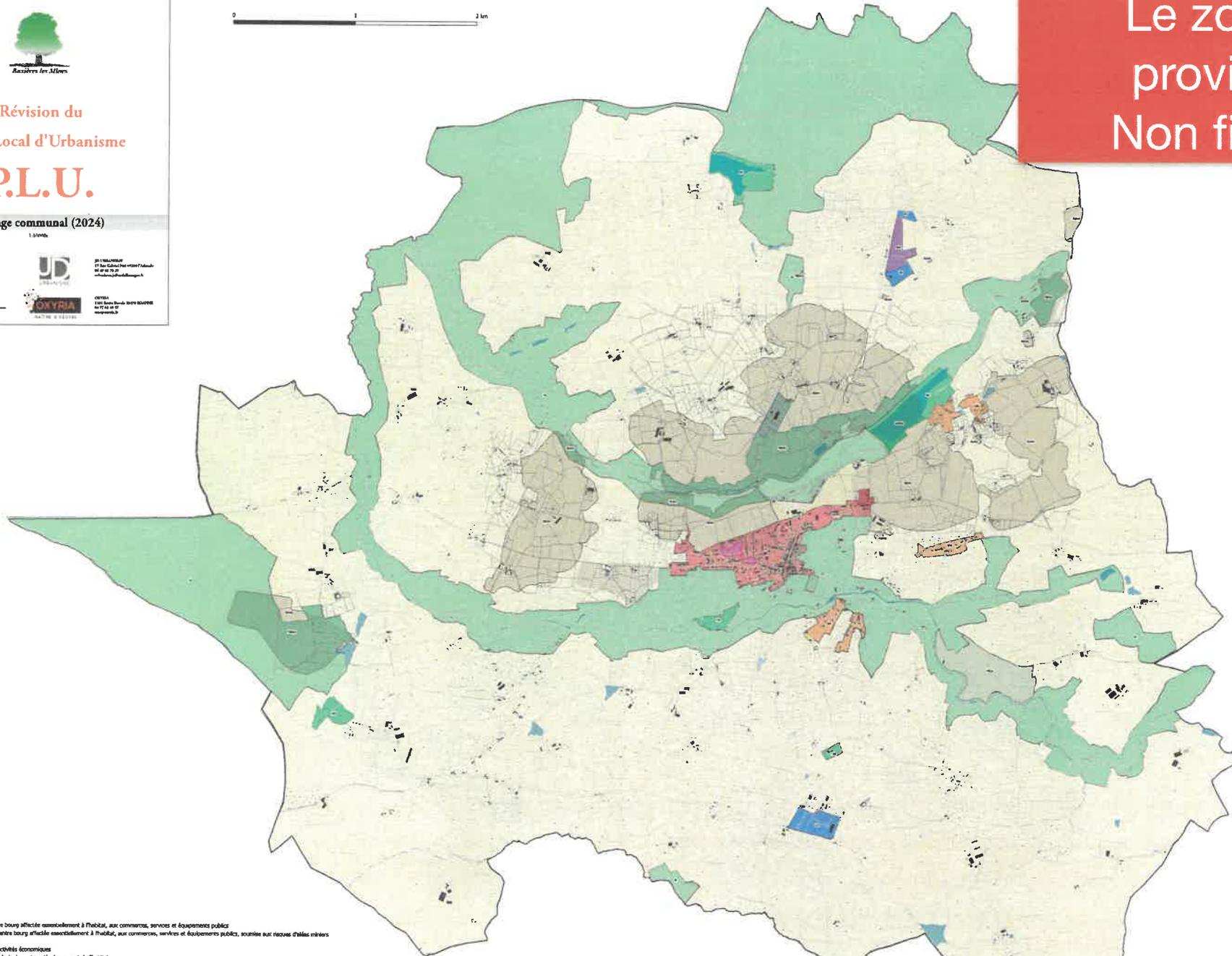
Approuvé par DCM le \_\_\_\_\_



100 Rue de la République  
51100 BUXIERES LES MINES



Le zonage  
provisoire  
Non finalisé



Agende

- U : zone urbaine dense du centre bourg affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, services et équipements publics
- U(M) : zone urbaine dense du centre bourg affectée essentiellement à l'habitat, aux commerces, services et équipements publics, soumise aux risques d'aléas miniers
- UB : zone urbaine des banlieues
- UE : zone urbaine affectée aux activités économiques
- UA(M) : zone à urbaniser, vouée principalement au développement de l'habitat
- AEU : zone à urbaniser, réservée à l'accueil d'activités économiques
- N : zone naturelle et forestière de protection absolue
- PN : zone naturelle et forestière de protection relative, soumise aux risques d'aléas miniers
- NCS : zone naturelle destinée à la préservation des ressources naturelles (cours d'eau)
- NS : zone naturelle destinée à accueillir des activités à caractère sportives ou de loisirs
- MS(M) : zone naturelle destinée à accueillir des activités à caractère sportives ou de loisirs, soumise aux risques d'aléas miniers
- A : zone de risques naturels à protéger en raison de la valeur agromotrice des sols et des structures agricoles
- A(M) : zone de risques naturels à protéger en raison de la valeur agromotrice des sols et des structures agricoles, risques liés aux anciens travaux miniers
- AI : secteur de terre et de capacité d'accueil limités (STEDCA)
- OMP : Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- IR : Emplacement réservé n°1 pour la réalisation d'une liaison entre les zones ALA
- MIRIER : Zone d'aléas miniers (éclatement, tassement, gaz, effondrement, zone détreppée) (cf. plan des aires miniers)
- SUP : Services d'utilité publique relatives au site de l'ancien centre de pré-traitement de déchets industriels au lieu de "La Tulonie"



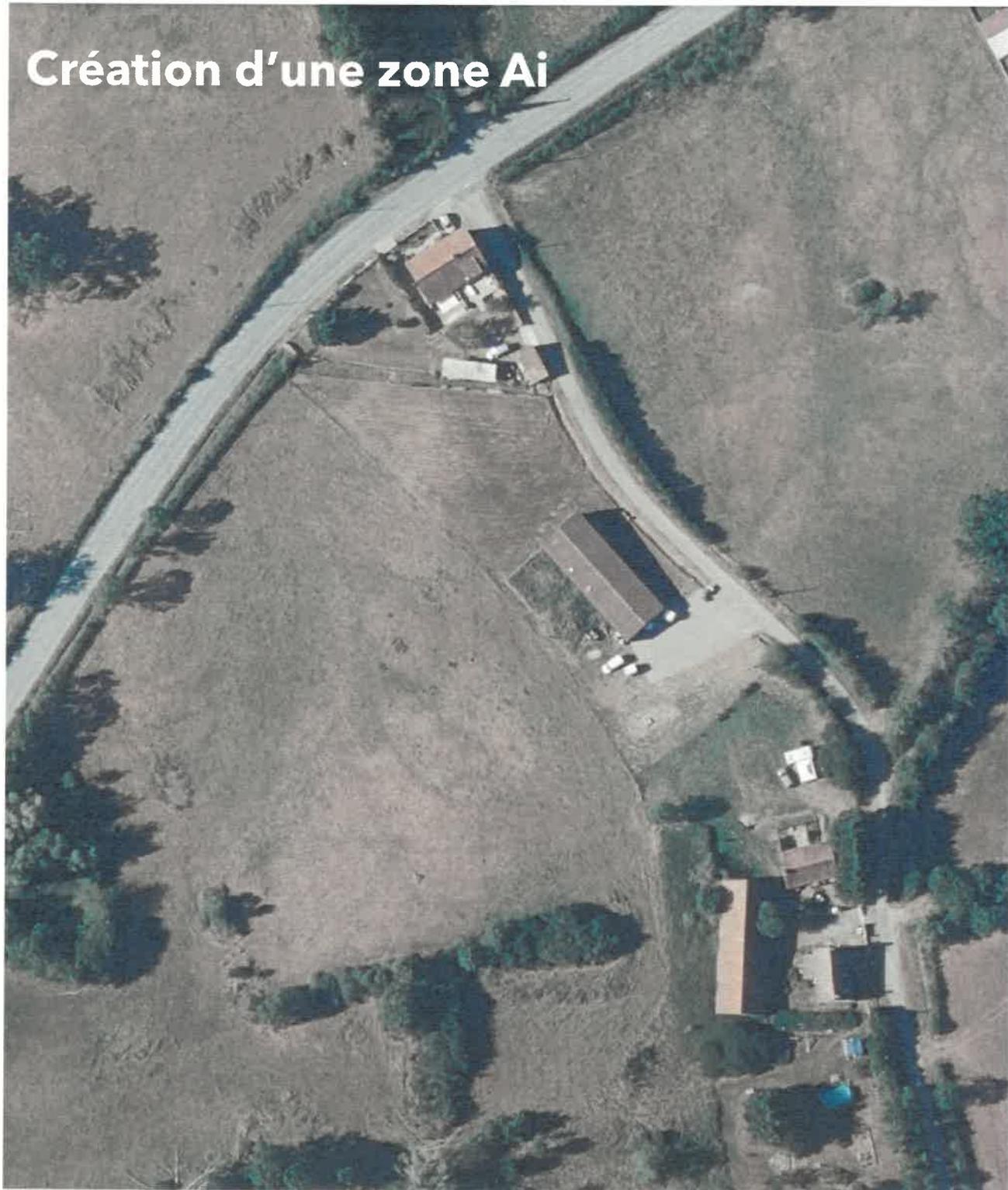
## Modification du règlement écrit

Dans les zones A et N, est autorisé :

- Extension (30% max - 80 m<sup>2</sup> max)
- Annexe (40 m<sup>2</sup> max, 20 m de distance max)
- Piscine (20 m de distance max)

REVISION SIMPLIFIEE

Création d'une zone Ai

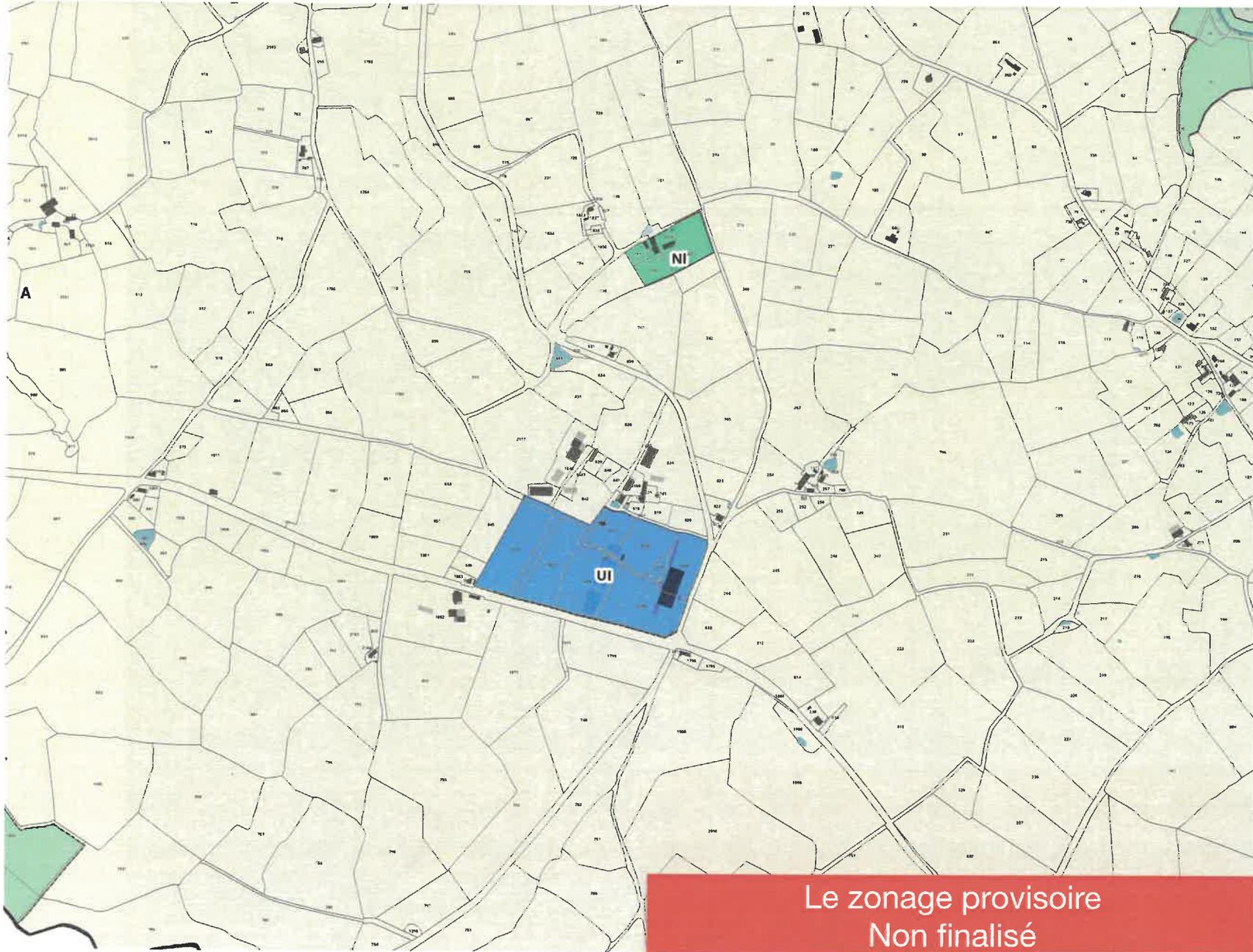


REVISION SIMPLIFIEE

# La Croix du Chêne



# Le projet de zonage après la révision simplifiée



Le zonage provisoire  
Non finalisé

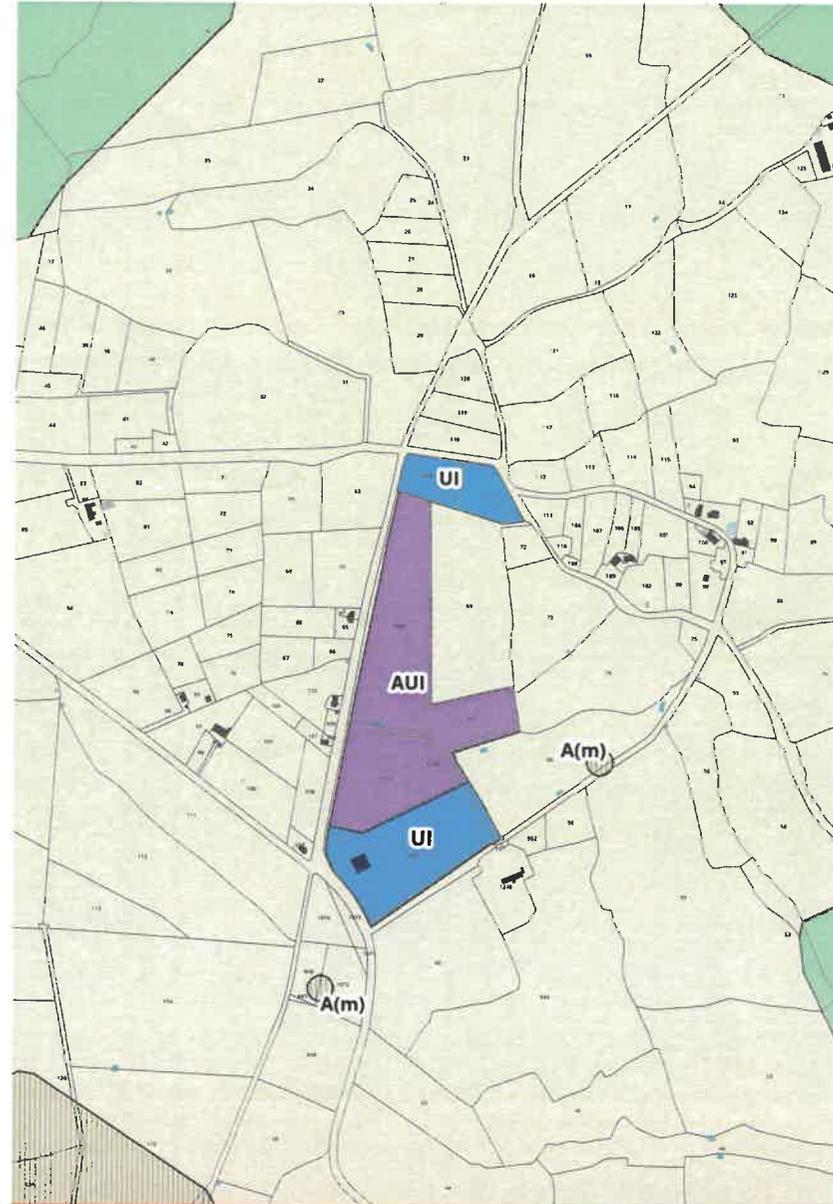
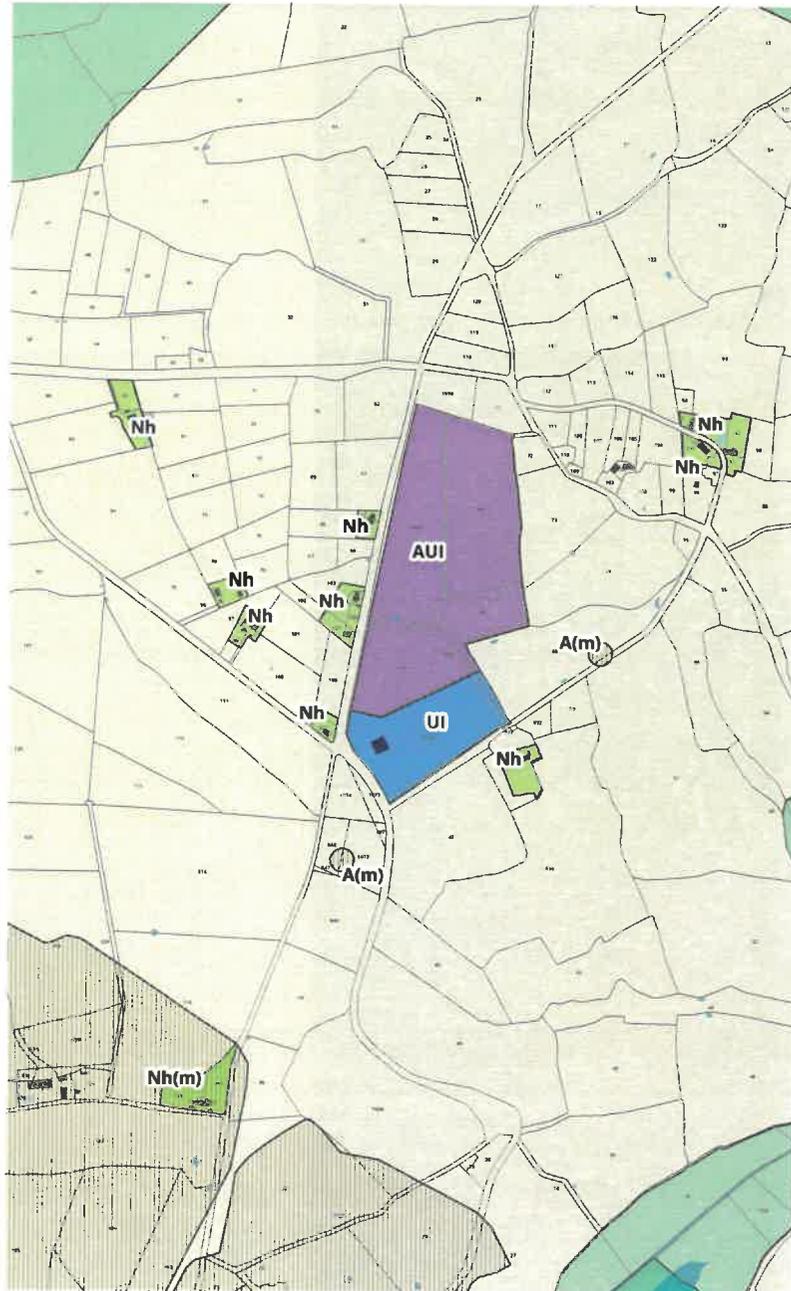
REVISION SIMPLIFIEE

REVISION SIMPLIFIEE

# La Gilardière



# Le projet de zonage avant et après la révision simplifiée



Le zonage provisoire  
Non finalisé

# Les bâtiments agricoles

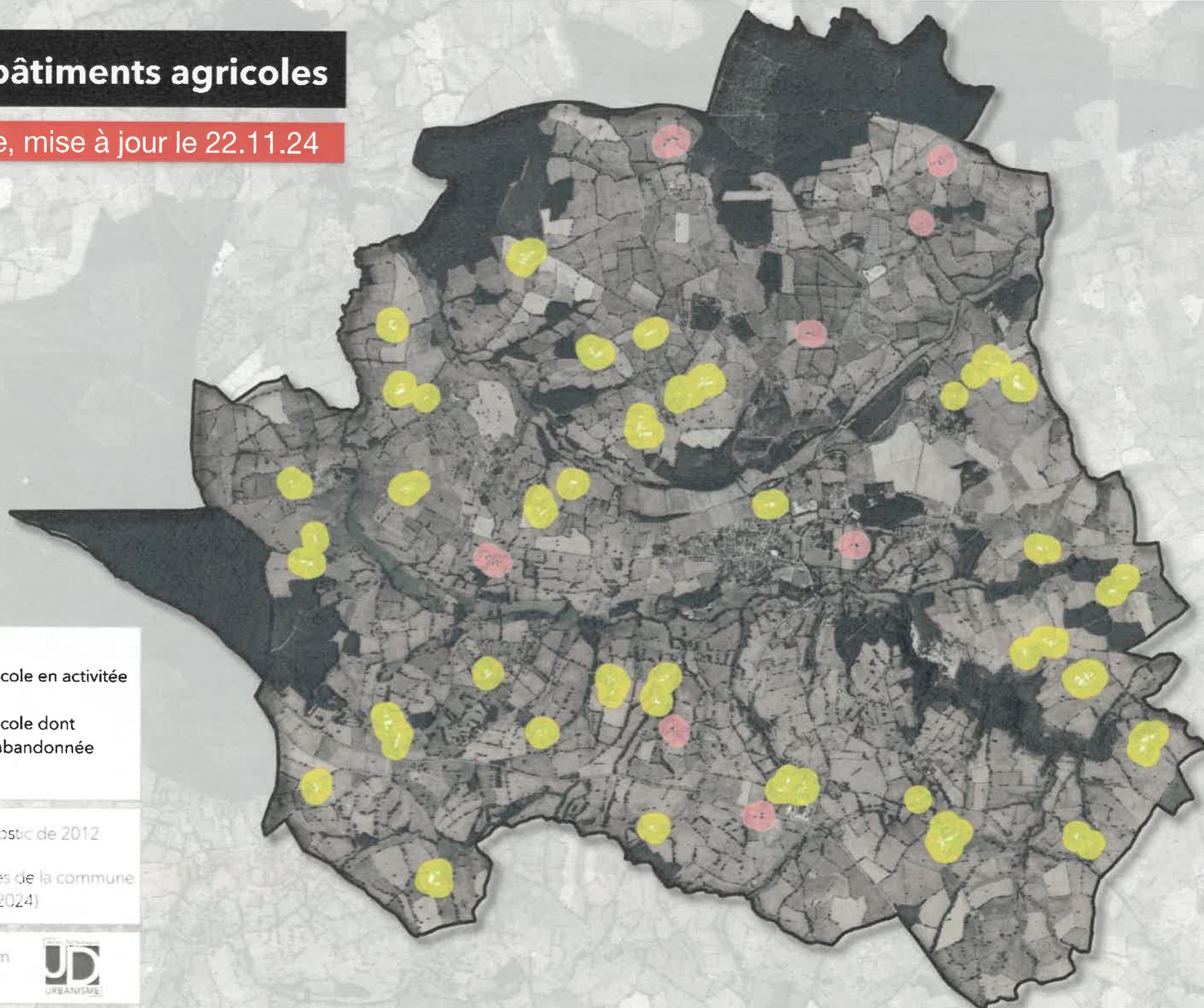
Carte provisoire, mise à jour le 22.11.24

-  Exploitation agricole en activité
-  Exploitation agricole dont l'activité a été abandonnée

Mise à jour du diagnostic de 2012

Données indicatives issues de la commune  
(Novembre 2024)

0 500 1000 m



# Changements de destination (projet)

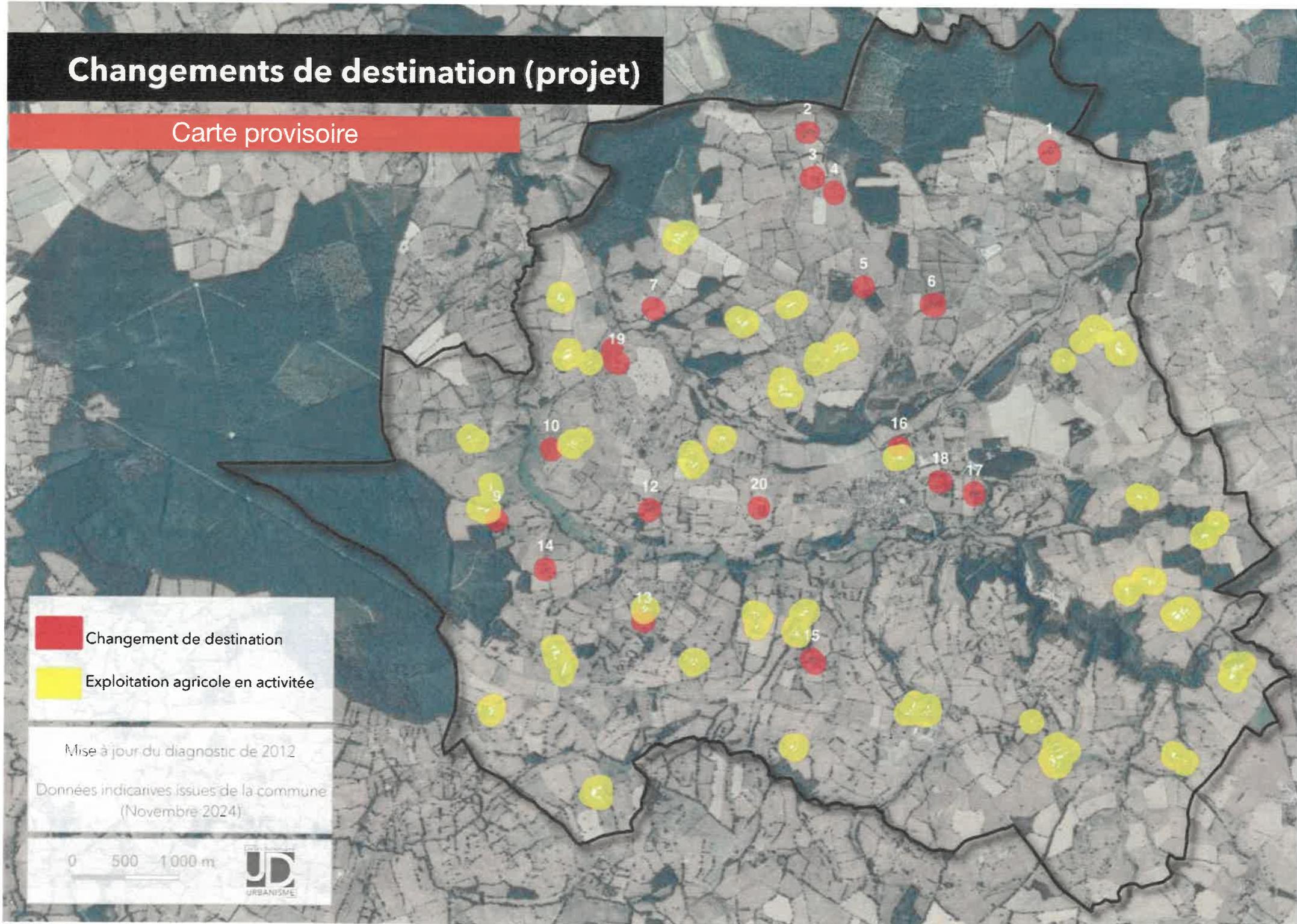
Carte provisoire

-  Changement de destination
-  Exploitation agricole en activité

Mise à jour du diagnostic de 2012

Données indicatives issues de la commune  
(Novembre 2024)

0 500 1000 m



Délibération du conseil municipal (20.12.23)

Phase d'étude :

Rapport et évolution du PLU

Réunion avec les personnes publiques associées

ARRET :

Délibération du conseil municipal

Enquête publique

APPROBATION

Délibération du conseil municipal

► **Et maintenant, échangeons !**

Urbaniste  
Géographe  
& formateur

Julien Dallemagne

**JD**

URBANISME

Accompagner vers **un urbanisme**  
durable & participatif

Siège social  
Ouest Lyonnais - 69210 L'Arbresle

[urbanisme@juliendallemagne.fr](mailto:urbanisme@juliendallemagne.fr)  
06 49 62 78 29

[www.juliendallemagne.fr](http://www.juliendallemagne.fr)

